



Droit de passage et entretien

Par **lellou**, le **19/01/2008** à **19:28**

Bonjour, je suis propriétaire d'un terrain et d'un chemin sur lequel s'exerce un droit de passage qui par acte est stipulé tous usages, il est stipulé que ce droit de passage s'exercera uniquement sur le tracé du chemin qui sera ouvert.
Voilà mon problème ce chemin crée il y a 15 à 20 ans n'aboutit pas à la parcelle de mon voisin et donc celui-ci a poursuivi le chemin sur 20 mètres environ puis je demander un dédommagement pour la partie de jardin ainsi détruite et donc inutilisable, et la perte de valeur de mon bien.
De plus il a modifié les pentes du terrain et depuis ces eaux de ruissellement s'écoulent en partie sur mon chemin et dégradent la structure de mon terrain, des boues s'écoulant de son terrain viennent atterrir chez moi sur ma partie de chemin.
Qui plus est lors de la construction de son habitation le passage d'engins de chantiers et agricoles a détruit en grande partie le chemin structure et fondement.
Que faire merci de vos conseils

Par **lellou**, le **22/01/2008** à **09:52**

Bonjour j'ai l'impression que personne n'a la réponse.
Salutations